

Un nouvel arrêté pour garantir la salubrité publique



R

éduire les incivilités, améliorer le cadre de vie et promouvoir le vivre ensemble dans notre commune, tels sont les arguments qui poussent la municipalité à mettre en place un nouvel arrêté de salubrité publique. Parce que chaque citoyen a un rôle à jouer au quotidien pour le bien commun, un certain nombre de règles se doivent d'être édictées et donc respectées pour le bien-être de la communauté Monterelaise.

OBJECTIF

Le but poursuivi par la Mairie est ici d'agir sur de nombreux domaines tels que la propreté des voies et des espaces publics, les ordures ménagères, la collecte des encombrants, les dépôts sauvages, les bruits de voisinages, la manière dont on doit gérer son animal domestique sur la voie publique et bien d'autres encore. Certaines prescriptions de ce nouvel arrêté comme l'interdiction de cracher, d'uriner et d'une manière générale de souiller la voie publique semblent couler de source. Néanmoins, il apparaissait important de les « graver dans le marbre » afin de responsabiliser chaque citoyen, chaque Monterelais.

FEUILLETON

Bien évidemment, quand ces règles ne seront pas respectées, elles seront assorties de sanctions qui feront prochainement l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Et puisque nul n'est censé ignorer la loi, nous évoquerons chaque semaine dans nos colonnes un point clé de ce nouvel outil qui vise à garantir la salubrité sur notre chère et belle cité.